

Pipe-line de la vallée du Mackenzie

trois mois une tâche qui a pris pratiquement trois ans au juge Berger. Il me semble qu'on n'a pas tenu compte du fait que M. Berger avait mené une enquête préliminaire avant de se livrer à des enquêtes plus détaillées. La commission Lysyk ne traitera donc pas pour l'instant des questions de l'environnement ni des conditions de construction.

Concurremment avec la commission d'enquête que dirige M. Lysyk, le ministère de l'Environnement se chargera de faire une évaluation sur l'écologie et une étude générale des questions écologiques et ces deux organismes d'enquête resteront en rapport permanent pour faciliter les échanges d'information.

La commission du Yukon est placée devant la gageure d'arriver à des conclusions préliminaires dans un délai relativement court. D'après le rapport Berger, il semblerait cependant que les incidences socio-économiques d'un pipe-line seraient moins graves pour le sud du Yukon que pour les Territoires du Nord-Ouest. Quoi qu'il en soit, l'expérience et les rapports figurant dans l'enquête Berger, la première de ce genre au Canada, pourrait beaucoup aider M. Lysyk et ses collègues à mener à bien leur tâche.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je tiens à remercier mes collègues de m'avoir accordé du temps supplémentaire et je voulais leur assurer, ainsi qu'aux Indiens du Canada, que si nous votons à présent contre cette motion, nous ne le faisons que parce que nous la jugeons prématurée.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, les dernières remarques du ministre me consternent. Je ne puis guère accepter l'argument que lui-même et ses collègues ont invoqué. Ils prétendent ne pas pouvoir appuyer la motion. Ils disent cela même après les trois années de travail consciencieux et acharné accompli par le juge Berger.

Voici la motion:

La Chambre demande instamment au gouvernement d'accepter la principale recommandation du rapport Berger à l'effet qu'aucun pipe-line ne soit construit dans la vallée du Mackenzie d'ici dix ans au moins.

C'est une motion bien catégorique.

Je voudrais signaler tout d'abord que j'appuie sans réserve le rapport présenté par le juge Berger lundi dernier. C'est là une analyse globale d'une question des plus importantes. Il est couché dans un style franc et net et je crois qu'il faut être pour ou contre, mais j'estime personnellement que celui qui s'oppose aux recommandations du rapport se dupe ou, ce qui est encore pire, souffre de myopie.

Le projet de construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie est d'une ampleur pour le moins colossale. Je dis cela pour plusieurs raisons. Comme le signale le juge Berger, cette entreprise est le projet de construction le plus gigantesque qu'ait jamais envisagé l'entreprise privée. Ses incidences sur le Nord, surtout sur l'Arctique occidental, seront énormes. Et en raison de toutes les questions que recouvre un tel projet, il prend une dimension internationale. En conséquence, il serait téméraire d'essayer de minimiser l'importance des questions à l'étude.

Depuis le début, les néo-démocrates exercent des pressions pour que ce projet soit mis à l'étude et évalué. En effet, c'est grâce aux pressions que nous avons exercées que la Commission Berger fut établie à l'origine. Or, nous estimons essentiel, au lieu de pousser aveuglément de l'avant, de connaître précisément quels sont nos besoins énergétiques afin de décider, en premier lieu, quand la réalisation de ce projet sera nécessaire. Outre cela, nous nous intéressons aux questions écologiques et,

plus important encore, aux répercussions d'ordre social sur la population nordique et surtout la population autochtone. Ce sont ces points que nous voulions voir approfondir, et nous avons maintenant les recommandations du rapport Berger. Il est essentiel que nous procédions avec prudence et raison afin de prendre la bonne décision.

Le juge Berger s'est prononcé énergiquement contre la construction d'un pipe-line passant par le nord du Yukon. Les risques écologiques sont d'une importance primordiale car toute accélération du développement et toute exploitation précipitée pourraient entraîner des catastrophes irréparables dans cette région.

Les habitants du Sud, exception faite des groupes voués à la protection de l'environnement, sont peut-être plus habitués à la pollution et aux problèmes du même ordre et sont peut-être plus tolérants, quoique cela soit en train de changer. Nous, gens du Nord, qui avons toujours vécu très près de la nature, sommes très conscients de la fragilité du lien qui nous unit à elle. Le juge Berger a expliqué longuement les dangers que représenterait pour l'environnement un tel projet. Il serait certainement difficile de contester les conclusions qu'il tire quant aux effets écologiques de l'entreprise. Mais certains sont peut-être prêts à sacrifier les eaux pures et la faune rare de cette terre vierge pour des réalisations qu'ils jugent plus importantes. Cela s'est déjà fait, nous le savons tous. Mais nous pouvons être sûrs d'une chose: nous causerions un sérieux préjudice à notre pays, sinon dans l'immédiat, du moins à longue échéance.

Je n'entends pas m'éterniser là-dessus, mais nous savons tous maintenant les conséquences catastrophiques et souvent imprévues qui ne manquent pas de survenir chaque fois que l'homme intervient dans l'équilibre de la nature. Et je puis vous dire qu'il existe bien peu d'endroits où l'équilibre de la nature soit aussi fragile que dans le Nord. C'est une terre rigoureuse qui a sa beauté, mais, en raison des circonstances présentes, le moindre déséquilibre pourrait avoir des conséquences profondes. Je ne saurais trop insister là-dessus. Mais ce n'est pas le seul aspect que nous devons retenir. Il existe un sujet d'inquiétude encore plus grand. Qu'il soit le fait surtout des gens du Nord ne devrait surprendre personne. Le moment est en effet venu pour nous d'envisager sérieusement l'importance sociale, culturelle et économique d'une entreprise comme la construction d'un pipe-line dans le Nord.

Comme le fait remarquer le juge Thomas Berger, la société euro-canadienne n'a pas pris au sérieux la culture des autochtones. Au mieux, l'attitude de blancs a été le paternalisme. J'admets que c'est en train de changer, peut-être pas aussi rapidement que nous le souhaiterions, mais quand même. Les gens se rendent certainement de plus en plus compte de l'importance de l'héritage culturel autochtone. Nous avons vu les effets que l'arrivée de l'homme blanc a eus sur notre mode de vie. Il n'est pas exagéré de dire que l'équilibre social, particulièrement dans la région que je représente, a été rompu. Le découragement et les frustrations que subissent les autochtones lorsqu'ils tentent de s'adapter au mode de vie des blancs—ou de le refuser—les ont menés à la débandade sociale, à l'alcoolisme et même au suicide. Nous voulons maintenant modifier cette situation. Nous voulons rester maîtres de notre destinée et occuper la place qui nous revient dans la société